

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**  
**Séance du 26 septembre 2022****DÉLIBÉRATION n°2022-92**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 26 septembre 2022 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 16 septembre 2022.

**Point de l'ordre du jour :**

5.1. Mise en place d'une prestation « hausse du coût de la vie »

.....

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'université de Tours,  
Vu l'avis de la commission des moyens du 16 septembre 2022,  
Vu l'avis du comité technique du 22 septembre 2022,

**Exposé de la décision :**

Dans le cadre de sa politique sociale, l'université propose la mise en place d'un dispositif de soutien aux personnels les plus touchés par l'augmentation générale du coût de la vie, sous forme d'une prestation « hausse du coût de la vie » ponctuelle en 2022, attribuée sous conditions de ressources du ménage.

**Proposition de décision soumise au conseil :**

Approbation d'une prestation ponctuelle en 2022 intitulée « hausse du coût de la vie » d'un montant de 400€, versée :  
- aux agents titulaires et stagiaires en position d'activité, travaillant à temps plein ou partiel,  
- aux agents contractuels, justifiant d'un contrat à durée indéterminée ou d'un contrat à durée déterminée d'une durée minimale de 10 mois ou d'un contrat reconduit successivement depuis au moins 10 mois, en cours à la date du vote du CA.

La prestation est réservée aux agents répondant aux conditions mentionnées ci-dessus dont le quotient familial (QF) est inférieur ou égal à 15 000 € (prise en compte éventuelle du QF du conjoint en cas de concubinage) sur avis d'imposition 2022 (revenus 2021).

Cette prestation sera versée sur demande de l'agent au moyen d'un formulaire dédié.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :**

Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	27
Abstentions :	0
Votes exprimés :	27
<b>Pour :</b>	<b>27</b>
Contre :	0

**Pièce jointe :**

- néant.

Fait à Tours,